

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « YULLI EXPRESS » en abrégé « YULEX »

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan-Cocody, plus précisément au quartier Angré non loin du terminus 81-82 en allant vers le carrefour Mandela., Lot 4230, Ilot 344

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/07/2022, et enregistrés au CEPICI le 08/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YULLI EXPRESS » en abrégé « YULEX »

Objet : Service de Livraison et d'expédition de marchandises ; Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

-L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles

-L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux

-La prise en location-gérance de tous fonds de commerce

-La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Abidjan-Cocody, plus précisément au quartier Angré non loin du terminus 81-82 en allant vers le carrefour Mandela., Lot 4230, Ilot 344

Dirigeant(s) : M TIMITE DJIBRIL RACHID (GÉRANT), M CISSE MARIAM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06669 du 25/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 999 ans

Dépôt au greffe : n°33459/GTCA/RC/2022 du 25/07/2022

